



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Frais de représentation du ministre de l'action et des comptes publics

Question écrite n° 22732

Texte de la question

Mme Aude Bono-Vandorme interroge M. le ministre de l'action et des comptes publics sur l'utilisation de sa dotation annuelle au titre des frais de représentation. Elle souhaiterait connaître pour l'année 2018, la ventilation de cette dotation selon la nature des dépenses : frais de restauration, cocktails, frais de réceptions, conférences de presse, accueils d'évènements, dépenses liées aux déplacements, achat de matériels, fleurs, abonnements aux médias, présents.

Texte de la réponse

Pour l'année 2018, les frais de représentation du cabinet du ministre de l'action et des comptes publics d'un montant total de 137 237 € se sont répartis selon les natures de dépenses suivantes (doctrine du Secrétariat général du Gouvernement) : - les frais de réception d'un montant de 16 400 € ; - les frais de restauration d'un montant de 112 689 € ; - les décorations florales d'un montant de 2 794 € ; - les cadeaux protocolaires d'un montant de 5 354 €.

Données clés

Auteur : [Mme Aude Bono-Vandorme](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22732

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : [Action et comptes publics](#)

Ministère attributaire : [Action et comptes publics](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 septembre 2019](#), page 7976

Réponse publiée au JO le : [10 mars 2020](#), page 1886